



Verband der Kantonschemiker der Schweiz
Association des chimistes cantonaux de Suisse
Associazione dei chimici cantonali svizzeri

Communiqué de presse

16^{ième} mars 2016

Des bijoux fantaisie retirés du marché car dangereux pour la santé

L'association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS) a mené en 2015 une campagne de contrôle de bijoux fantaisie. Ce sont 622 échantillons qui ont été prélevés et analysés quant à la libération de nickel. 11 % des bijoux testés ne répondaient pas aux exigences légales et ont été contestés. Les produits concernés ont été retirés du marché.

Le nickel est un métal souvent utilisé dans les bijoux et susceptible de provoquer des allergies lors d'un contact prolongé avec la peau. Une fois sensibilisée, une personne présentera des signes d'allergies à chaque nouveau contact avec ce métal. Les symptômes peuvent se manifester sous forme de rougeurs, eczéma et irritations de la peau d'intensités variables. Afin de vérifier que les bijoux en contact avec la peau ne cèdent pas trop de nickel et qu'ils sont conformes à la législation suisse, les laboratoires des chimistes cantonaux analysent régulièrement les bijoux vendus dans les commerces. Par ailleurs, les marchands et les vendeurs de bijoux peuvent et doivent également s'assurer eux-mêmes que leurs bijoux ne cèdent pas trop de nickel avec l'aide d'un simple test commercial à bandelettes.

Afin d'obtenir une vision globale de la situation actuelle en Suisse, l'ACCS a mené une campagne nationale à ce sujet l'an passé. Dans ce but, 622 échantillons de bijoux ont été prélevés et leur libération de nickel a été mesurée en laboratoire. Il a ainsi été constaté que 71 bijoux (11.4 %) libéraient du nickel en quantité suffisamment importante pour provoquer des allergies. Afin de protéger la santé des consommatrices et des consommateurs ces objets ont été contestés et saisis par les autorités compétentes.

Lors d'une action similaire en 2007, 21 % des 464 bijoux prélevés s'étaient déjà révélés non conformes. Les résultats de la campagne nationale de 2015 montrent ainsi une certaine amélioration. Néanmoins, un taux de contestation de 11.4 % est encore beaucoup trop élevé. Afin d'éviter les allergies, les bijoux libérant trop de nickel doivent disparaître des commerces suisses.

Selon les chimistes cantonaux, la problématique réside dans le fait que les commerçants n'effectuent pas leur autocontrôle et ne connaissent souvent ni la qualité, ni même la provenance de leur marchandise. Les commerçants et les détaillants ont en effet l'obligation de garantir non seulement que ces objets ne libèrent pas trop de nickel, mais également leur traçabilité, une exigence de la loi y compris pour cette catégorie de produits.

Pour de plus amples informations :

Pour la Suisse alémanique : Dr. Pius Kölbener, Kantonschemiker St. Gallen, Tel. 058 229 28 00

Pour la Suisse romande : Dr Patrick Edder, Chimiste cantonal Genève, Tél. 022 546 56 00

Pour le Tessin : Valeria Cavalli, Chimica Cantonale Aggiunta Ticino, Tel. 091 814 61 14

Disponibilité : dès le 16^{ième} mars 2016, 09h00.